

Procès-verbal du Conseil d'Administration

en date du 28 février 2015 à 14h

Le Conseil d'Administration de l'association BODHICHARYA-FRANCE, convoqué par lettre adressée le 5 décembre 2014 s'est réuni à Lusse sous la présidence de Mr. Jean BURGERT.

Membres du Conseil présents : 11

Bon pour pouvoir : 4

Total : 15/16

La présence des deux tiers des membres étant requise, le quorum est atteint. Le Conseil d'Administration est habilité à voter pour la validité des délibérations. La liste de présence est annexée au Procès-verbal.

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 18 octobre 2014

Le Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 18 octobre 2014 n'appelle aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

2 . Points divers

Le secrétaire du CA ne souhaite pas continuer à assumer sa fonction ; l'intérim sera assuré par M Philippe CHANONIER jusqu'à l'AG du dimanche 21 juin 2015.

Un ajustement des honoraires de l'intendante pour un montant total de 600 euros est voté et adopté à l'unanimité.

Suite à l'achat du Kangyour en fin d'année 2014, il est décidé de faire un appel à don par mail ainsi que de vive voix dans les tcheulings.

Le rachat, pour le centre, d'un véhicule Kangoo au moine Thayé pour la somme de 2300 euros est voté à l'unanimité.

La demande est faite de faire le point sur les différents tcheulings en début de séance des futurs CA.

3.Finalisation des statuts de l'association :

La question se pose de garder ou non l'adresse du siège de l'association en Alsace afin d'obtenir une défiscalisation des dons.

Pour des raisons fiscales, la nécessité de créer deux associations (cultuelle / culturelle) avec des statuts mixtes est évoquée; un groupe de travail se mettra en place après le CA pour y répondre.

Il est demandé de faire apparaître sur le bulletin d'adhésion à l'association la profession (à remplir de façon facultative).

4. Règlement intérieur:

Plusieurs points ont été rédéfinis:

- les tcheulings : proposition est faite pour que le renouvellement des responsables se fasse lors du CA qui suit l'AG du mois de juin 2015 pour une durée de trois ans ; les candidatures seront examinées à ce moment là, pour prendre en compte le désistement éventuel des personnes qui ne souhaitent pas prolonger leur engagement.
- Il a été demandé de faire apparaître et de définir de façon précise la fonction de l'intendant dans le règlement intérieur.
- Pour être permanent au centre monastique, la personne doit être moine ou moniale ou aspirer à prendre ses vœux monastiques au cours de sa période d'essai.

I

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 17h30. Il est dressé le présent Procès Verbal.

Le président: Jean BURGERT

le secrétaire : Philippe CHANONIER